

# VILLAGE GAULOIS

Place Saint-Paul à Liège – 21 juin au 14 juillet 2024

## MODALITES DE PARTICIPATION

La Charte du participant & le Mémo technique précisent et complètent ces informations. Ils peuvent être téléchargés sur [www.enjeu.be/fr/charte-du-participant](http://www.enjeu.be/fr/charte-du-participant) ou envoyés en version papier sur simple demande.

### 1. THEMATIQUE

Le VILLAGE GAULOIS participe au succès des festivités du 14 juillet à Liège. Il apporte une ambiance et une convivialité gauloises au centre de la ville et s'adresse prioritairement aux commerçants et aux artisans présentant des produits de bouche de tradition française, wallonne ou « gauloise ».

Toute demande de participation d'un nouveau candidat portera exclusivement sur des produits français ou wallons. Pour celles émanant d'anciens participants, il est demandé d'inclure au moins un produit français ou wallon dans leur carte. La distribution de boissons en accompagnement des plats est libre.

### 2. ECHOPPES

Condition de départ imposée aux participants : l'occupation d'un ou plusieurs chalets en bois de 3 mètres de long sur 2 mètres de profondeur comportant une porte latérale et deux volets. **A la demande du participant** (*bon de commande*), l'organisateur peut également fournir un comptoir (2,8 m x 0,6 m – poids max 30kg), deux étagères, et un spot pour l'éclairage.

Les chalets ferment à clef et doivent être cadénassés par le participant. En outre, un service de gardiennage est prévu les nuits de la manifestation jusqu'à 9h00 du matin. Il est prudent de ne laisser aucune marchandise de valeur dans les chalets durant la nuit. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, la société de gardiennage ayant une obligation de moyens mais non de résultats.

Le Village Gaulois sera situé sur le terre-plein de la Place Saint-Paul. Le Village sera disposé en périphérie des terrasses et des zones d'animation. La décoration du chalet est souhaitée mais laissée à l'appréciation du participant.

### 3. TERRASSES

La surface d'une terrasse de base est de 9m<sup>2</sup> (3x3m). En fonction des superficies disponibles, l'organisateur prévoit un espace supplémentaire de terrasse, variable selon les emplacements (cfr plan annexé), et qui sera facturé au prix de 55,00 € le m<sup>2</sup>.

Le mobilier de terrasse (1 table pliante de 120 x 65 cm et 4 chaises pliantes par surface de 2,25 m<sup>2</sup>) sera fourni, **au participant qui en aura fait la demande** (*bon de commande*), lors de son installation. Le participant qui renonce à commander du mobilier de l'organisateur placera son propre matériel, sans dépasser la surface allouée à sa terrasse.

Les tonnelles destinées à protéger les terrasses ne peuvent excéder les dimensions de ces dernières et doivent être solidement arrimées. Elles ne peuvent être fixées au sol mais il est obligatoire de les lester (min. de 20 kg par pied).

Dans le but de fluidifier la circulation des visiteurs du Village :

- Un couloir de circulation de deux mètres de large doit rester libre devant les chalets et ne pas entraver l'accès ou la vision des voisins.
- Ce couloir ne peut être couvert.

## 4. CRITERES DE SELECTION

Conformément à la convention liant la Ville de Liège et l'organisateur, la sélection des participants est opérée par un Comité de sélection, composé de représentants de l'échevinat du Développement économique de la Ville de Liège, de responsables de l'asbl ENJEU et de l'asbl Amitiés françaises, organisatrices de l'événement, ainsi que des personnes extérieures choisies par les membres de droit du comité. Les décisions de ce Comité sont souveraines et sans appel.

Chaque candidat est invité à remettre une demande de participation dans les délais fixés. Le Comité de sélection opère son choix en fonction des principaux critères suivants : rapport avec le thème de la manifestation, qualité et originalité des produits présentés, non-concurrence (ou concurrence limitée) des produits proposés, nombre d'emplacements disponibles.

Toute participation est conditionnée chaque année à l'introduction d'une **nouvelle demande** de participation, que ce soit pour un nouveau candidat ou pour un ancien participant, les participations n'étant actées par le Comité que pour l'année de leur acceptation.

Le Comité de sélection tient compte d'une priorité relative pour les participants aux éditions précédentes (pour autant qu'ils aient respecté l'ensemble de leurs obligations). Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas accepter le renouvellement d'anciens participants dont la qualité de la participation (qualité des produits et leur adéquation à la thématique du Village, décoration, non-respect des règlements internes du Village, comportements inadéquats ...) est jugée insuffisante, et porte donc nuisance au développement qualitatif de l'événement, recherché par les organisateurs. Le non-renouvellement peut également être imposé par un cas de force majeure (chantier sur l'espace concédé, disparition d'emplacements, pandémie, risques ...).

La participation ne peut donc être considérée comme définitive par le candidat, qu'à la réception du courrier officiel envoyé par l'organisateur confirmant l'acceptation de sa candidature par le Comité de sélection.

## 5. INTERDICTION DE CESSION

La mise à disposition d'un stand est intuitu personae et ne peut être cédée sous quelque forme que ce soit : il est interdit de convenir d'une « sous location » ou d'une cession, même partielle, du droit de mise à disposition ou d'exploitation avec un tiers. Pour plus de détails, ce point est développé dans la charte du participant (point 3).

## 6. COUTS DE MISE À DISPOSITION

Le coût de mise à disposition (htva) varie selon la formule choisie :

- 2.050,00 € pour les chalets de vente avec consommation au comptoir (chalet sans terrasse) ;
- 3.500,00 € pour les chalets de vente avec consommation en terrasse (composée à la base de quatre tables de 120 x 65 cm et de seize chaises, fournies par l'organisateur).

*Ces prix incluent la redevance communale sur l'emplacement des chalets et des terrasses, la taxe sur les débits de boissons, le gardiennage nocturne et le ramassage quotidien des déchets.*

## 7. PAIEMENTS

Les paiements se feront en euros dès réception de la facture correspondante. Les montants facturés sont payables au grand comptant et doivent être réglés au plus tard l'avant-veille de l'ouverture du Village. Seuls les participants en règle de paiement auront accès à leur stand.

## 8. HORAIRES

- **Remise des clés** : le mercredi 19 juin de 8h30 à 16h00 et le jeudi 20 juin de 8h30 à 12h00, suivie de l'aménagement des chalets. En cas de problème de délai, contacter l'organisateur.
- **Contrôle de sécurité (votre présence est obligatoire à ces dates)**:
  - Electricité et gaz : votre matériel doit être fonctionnel le jeudi 20 juin pour 13h00 et conforme aux normes en vigueur. *Si ce n'est pas le cas et que les services de sécurité réclament un nouveau contrôle celui-ci se fera à la charge du participant.*
  - Sécurité pompier avant ouverture : le vendredi 21 juin à partir de 9h00.

- **Manifestation** : du vendredi 21 juin au dimanche 14 juillet à partir de 12h00.
  - En semaine (di, lu, ma, me) : fermeture complète du chalet obligatoire à 23h00.
  - En week-end (je, ve, sa) : fermeture complète du chalet obligatoire à 00h30.
- **Démontage** : Les chalets doivent être vides pour le 15 juillet à 12h00. L'enlèvement des marchandises et décorations pourra commencer le 14 juillet dès la fermeture du Village. La restitution des clés est prévue le 15 juillet de 8h00 à 12h00. En cas de problème, contacter l'organisateur.

## 9. ENSEIGNE

La présence d'une enseigne au fronton du chalet est obligatoire. Elle sera de format triangulaire : base 300 cm, hauteur : 50 cm. Elle a pour but d'identifier l'exposant (nom, logo ...) et de valoriser ses produits. Cette enseigne peut être réalisée par l'exposant ou fournie par l'organisateur au prix de 60,00 €.

## 10. PUBLICITE & SIGNALISATION EXTERIEURES

- Toute publicité commerciale est interdite à l'extérieur du chalet ainsi qu'à l'intérieur et l'extérieur de la tonnelle.
- Toute publicité commerciale ou toute enseigne est interdite au dos des chalets.
- Les menus et tarifs doivent être réalisés en caractères imprimés ou en calligraphie, et être placés sur la face du chalet (h 88cm x l 24 cm) ou sur les manges-debout de l'exposant.
- Aucun tarif ne peut être accroché à la tonnelle devant le chalet

## 11. ALIMENTATION A L'EAU

Un raccordement à l'eau avec col de cygne est disponible en libre accès à proximité des sanitaires. Les raccordements directs par les exposants à ce point d'alimentation principal sont interdits.

L'alimentation et l'évacuation à l'eau du chalet est possible moyennant commande. Le système de distribution est constitué de raccords « aqua-stop » de type « Gardena » situés à proximité immédiate du chalet. L'exposant prévoira son adaptateur mâle et son tuyau d'alimentation à partir de ce point. Pour l'évacuation, l'organisateur prévoit un tuyau de décharge (Ø 40 mm) dans le fond du chalet. Le participant veillera au bon fonctionnement de son évacuation (étanchéité ...). Les évacuations « sauvages » dans les rigoles ou au pied des arbres sont proscrites.

## 12. PARKING

Les organisateurs proposent une formule d'abonnement valable du 1<sup>er</sup> jour de montage jusqu'au 16 juillet au parking Charles Magnette. Ce parking propose un accès permanent au tarif attractif de 145,00 € (htva 21 %) mais n'est pas accessible aux camionnettes (voir bon de commande en annexe).

La carte magnétique permet un accès permanent au parking et procure une importante réduction sur les coûts quotidiens de parage. Enfin, cette formule a l'avantage de donner lieu à une facturation, qui permet d'inclure ces frais dans votre comptabilité et donc d'en récupérer la TVA.

## 13. INAUGURATION OFFICIELLE

L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 21 juin à 17h00, en présence du Président du Comité des Fêtes et Amitiés Françaises, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

## 14. ANIMATIONS SUR LE SITE

Une zone d'animations sera aménagée au centre de la place (programmation suivra). La sonorisation générale diffusera des musiques variées de 11h00 à 21h30 (excepté pendant les animations).

## 15. RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), protège vos données à caractère personnel. Enjeu asbl, organisatrice de la manifestation, possède un fichier de ses clients, annonceurs, partenaires, fournisseurs ... En participant au Village Gaulois, vous acceptez d'apparaître dans ce fichier. À tout moment, vous êtes en droit de connaître les données personnelles en notre possession et d'en demander la modification à l'adresse suivante : [info@enjeu.be](mailto:info@enjeu.be)

De plus, en signant ce document, vous acceptez que votre nom, mail et/ou numéro de téléphone puissent être communiqués uniquement à des clients ou partenaires de l'événement désireux de vous contacter pour des raisons commerciales en rapport avec votre activité sur le Village Gaulois.

## **16. ORGANISATION / SECRETARIAT**

Pour tout problème sur place durant le Village Gaulois, prière de contacter le responsable du chalet des Amitiés Françaises.

Pour tout autre renseignement :

**ENJEU asbl – Rue Vaudrée 157 – 4031 ANGLEUR - ☎ 32-(0)4/254.97.97 - 📧 [info@enjeu.be](mailto:info@enjeu.be)**

En partenariat avec le Comité des Amitiés françaises & l'Échevinat du Développement économique et du Commerce de la Ville de Liège.

# VILLAGE GAULOIS

Place Saint-Paul à Liège – 21 juin au 14 juillet 2024

## DEMANDE DE PARTICIPATION

À renvoyer avant le **1er avril 2024** à ENJEU – Rue Vaudrée 157 - 4031 ANGLEUR – js@enjeu.be

### 1. PARTICIPANT

Société :

Personne de contact :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Date de naissance :

TVA :

N° d'entreprise :

GSM :

E-mail :

*Pour les participants étrangers\**

\* TVA belge :

\* GSM belge :

\* N° carte d'identité + photocopie à joindre :

### 2. RESERVATION

La personne ou la société précitée souhaite participer au VILLAGE GAULOIS aux conditions htva suivantes :

<i>Emplacement</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Mon choix :</i>
Chalet(s) en bois de 6 m <sup>2</sup> - consommation au comptoir	2.050,00 €	(quantité)
Chalet(s) en bois de 6 m <sup>2</sup> + terrasse (4 tables – 16 chaises)	3.500,00 €	(quantité)

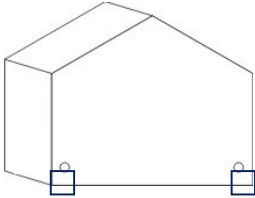
Ancien participant, je souhaite conserver mon emplacement de 2023

Je ne souhaite pas bénéficier d'une surface de terrasse supplémentaire comme mentionné sur le plan

### 3. PRODUITS PROPOSES

Veillez décrire ici (avec annexe si nécessaire) la liste détaillée des produits que vous proposez (avec photos ou autres documents pour les nouvelles candidatures).

## 4. OPTIONS TECHNIQUES

Aménagement du chalet		Mon choix :
Avez-vous besoin d'étagères (max 2) ?		Si oui, <input type="checkbox"/> haute <input type="checkbox"/> basse
Avez-vous besoin du comptoir ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous besoin du spot d'éclairage ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Souhaitez-vous du mobilier de terrasse ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vous souhaitez installer un appareil volumineux en cours de montage ou nous communiquer une précision concernant l'aménagement du chalet ?		N° GSM
Electricité : 87,00 € htva / KW commandé		Nombre de kW (dont kW triphasés)
Extincteur obligatoire. Si location via organisateur : 30,00 htva € (50,00 htva € si commande sur place)		<input type="checkbox"/> Oui
Comptez-vous utiliser un ou plusieurs appareils au gaz ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vitres de protection des aliments (en location) : 60,00 htva €		<input type="checkbox"/> Oui
Revêtement de comptoir en inox (en location) : 50,00 htva €		<input type="checkbox"/> Oui
Assurance : 80,00 htva € par tranche assurée de 12.400,00 € - un inventaire complet, détaillé et chiffré doit être fourni à l'organisateur 8 jours avant la manifestation.		<input type="checkbox"/> Oui
Raccordement à l'eau : 195,00 htva €	<input type="checkbox"/> Oui	<p><u>Position de l'évacuation des eaux sur la face arrière du chalet.</u> Cocher l'emplacement souhaité</p> 
Enseigne triangulaire en pvc. <b>Fichier</b> fourni par l'exposant prêt à l'impression (format vectorisé en eps ou pdf) : 60,00 € htva/pce		(quantité)
Parking Charles Magnette : 145,00 € htva / pce (! nombre de cartes limité)		(quantité)

Ce document constitue une **demande** de participation. Celle-ci ne sera effective qu'après la **confirmation** de l'organisateur accompagnée de sa facture.

*En signant ce document, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la « charte du participant », des « modalités de participation » reprises dans le document joint à cette demande, du « mémo techniques », et les accepter sans réserve. Il s'engage à les respecter et les faire respecter à son personnel ainsi que les consignes qui lui seraient précisées sur place par l'organisateur.*

*Tous les documents précités sont disponibles à l'adresse : <http://www.enjeu.be/fr/charte-du-participant>*

Date :

Signature :

Nom et qualité du signataire :

R : / / 24 par

E : / / 24 par

A / N

# Village Gaulois

Liège, Place Saint-Paul | 21 juin - 14 juillet 2024

Proposition sur base du plan 2023 - susceptible de modifications

